



DELIBERATION N° 2022.10.31

du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022

Avenant à la convention YES + entre L'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles

Date de la convocation : 4 octobre 2022
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Agnès de LONGUEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Monsieur le Vice-Président expose :

Depuis 2020, la Ville de Versailles, puis le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles, ont répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental des Yvelines « dispositif Yes + » (Yvelines Etudiants Seniors), portant sur le développement d'actions de convivialité pour les personnes âgées isolées, en tenant compte du contexte sanitaire Covid-19 :

- pendant l'été 2020,
- pour la période des fêtes de fin d'année 2020,
- pour le 2nd semestre 2021,
- pour la période de février à août 2022

Ce projet, développé à grande échelle, a permis de faire bénéficier, en 2021, à 136 personnes versaillaises isolées de 2 267 appels de convivialité et de 476 visites à domicile. De février à août 2022, 118 personnes ont bénéficié de 2 651 appels de convivialité et de 395 visites à domicile.

Compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil départemental des Yvelines entend renforcer encore les mesures prises pour lutter contre l'isolement des personnes âgées isolées. Il poursuit donc son action en lançant un nouvel appel à candidatures sur la période de septembre à décembre 2022.

Le CCAS souhaite poursuivre son engagement sur le dispositif et recruter des agents de convivialité, en équivalent temps plein, selon le rythme suivant :

- Septembre 2022 : 2 agents
- Octobre 2022 : 1.5 agents
- Novembre 2022 : 1.5 agents
- Décembre 2022 : 3 agents

soit un total de 8 agents en équivalent temps plein.

Ces effectifs pourront être ajustés pour tenir compte des besoins susceptibles d'émerger, dans la limite du nombre d'équivalents temps plein prévu à la convention.

Les agents recrutés viendront en appui du service déjà existant et mobilisé. Dans ce cadre, le CCAS se charge de recruter les agents de convivialité et le Conseil départemental finance les postes sur la base du SMIC.

Une annexe à la convention signée le 8 février dernier, et figurant en annexe, lie le Conseil départemental des Yvelines et le CCAS de Versailles afin de fixer les engagements réciproques.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) *DECIDE de candidater à l'appel à projet du Conseil départemental des Yvelines « dispositif YES+ » (Yvelines Etudiants Seniors) portant sur le développement d'actions de convivialité pour les personnes âgées isolées à Versailles pendant la période de septembre à décembre 2022 ;*
- 2) *AUTORISE M. le Vice-Président à signer l'acte portant sur le dispositif Yes + et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget du CCAS.*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 14 voix